

Fiche de poste

Infirmière en service d'ORL Traumatologie orthopédie et Stomatologie

1. Identification du poste

Fonction	ide
Service	Chirurgie ORL Traumatologie septique et Stomatologie
Code métier du répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière	Infirmier en soins généraux
Correspondance statutaire	Infirmier des services de soins
	B ou A selon le choix de l'IDE (2010- 2011)

2. Présentation de l'établissement

Situé sur le territoire de santé du Littoral, le Centre Hospitalier de Dunkerque (CHD) est l'établissement support du GHT du Dunkerquois et l'Audomarois, en coopération très étroite avec le CHU de Lille. Le CHD est un établissement de santé certifié classe A par la HAS.

Au sein d'un campus de 6 hectares en cœur de ville, le CHD propose :

- des activités de court séjour de médecine et de chirurgie avec un plateau technique de haut niveau.
- les activités de Gynécologie-Obstétrique, de Néonatalogie et d'Orthogénie depuis le 13 septembre 2018 au sein de la nouvelle maternité,
- un hébergement médico-social (EHPAD)
- un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI et IFAS)
- un Centre de Planification Familiale
- un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)

La capacité d'accueil du CHD s'élève à 805 lits et places, dont 448 lits MCO. L'établissement est organisé en 6 pôles d'activités cliniques et médico-techniques.

Budget d'exploitation : 195 000 000 €.

Le CHD emploie, en 2019, 1950 professionnels non médicaux et 261 professionnels médicaux.



3. Mission et activités

Mission générale

- Réalise les soins infirmiers qui concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche afin de maintenir et ou restaurer la santé de la personne.
- L'infirmier doit être capable d'assurer des soins infirmiers sur prescription médicale ou relevant de son rôle propre à des patients relevant de la chirurgie,ORL, stomatologie et traumatologique, orthopédique, ophtalmologique, urologique ou générale. Il agit en collaboration avec les aides-soignantes et autres professionnels de santé.
- Elle participe à la vie de l'établissement et connaît le projet d'établissement, le projet de soins et le projet de service.

Activités

- DOMAINE DES SOINS
- élabore le projet de soins
- Organise et planifie les soins par secteur
- Applique les thérapeutiques avec rigueur dans le respect des prescriptions et protocoles,
- Met en place une surveillance adaptée (à la pathologie, au type d'anesthésie,),
- met en œuvre les différents protocoles du service et institutionnels,
- applique les règles de prévention des infections nosocomiales,
- Transmet auprès de l'équipe médicale et paramédicale des informations et transmissions fiables et précises concernant l'évolution de l'état de santé du patient pris en charge (dans le dossier de soins)
- ♣ Organise et planifie les entrées programmées des patients.
- Réunit les documents pour constituer le dossier de bloc (consultation d'anesthésie, bilan sanguin et groupes sanguins, fiche de liaison service/bloc, consentement éclairé ...)
- Est responsable des préparations de bloc
- Assure la surveillance des retours de bloc
- gère les mouvements des patients dans le logiciel CLINICOM en temps réel.
- participe aux évaluations des pratiques professionnelles, et la gestion des risques de l'établissement.
- Effectue la traçabilité des soins dans le dossier de soins infirmiers et dans le dossier informatisé Hôpital manager

♣ DOMAINE DE LA RELATION ET DE LA COMMUNICATION

Avec le patient et sa famille

- favorise un accueil de qualité,
- informe et éduque le patient et son entourage
- + fait avec l'aide-soignante le recueil de données à l'entrée du patient,
- facilite la compréhension des situations avec le patient et les familles,
- ← informe le patient du déroulement des interventions et des examens.



- anticipe le devenir du patient dés son entrée Avec l'équipe - partage ses connaissances (fait le retour à l'équipe de la formation suivie), 🖶 - travaille en collaboration avec les différents intervenants : kinésithérapeute, diététicienne, assistante sociale, secrétaires... favorise la relation avec l'extérieur (fiche de liaison), - s'investit dans le projet de service. - participe à la réalisation de procédures et/ou de protocoles spécifiques à l'unité, - participe aux réunions de service ♣ DOMAINE DE LA GESTION ET DE L'ORGANISATION Gère la programmation des entrées avec la centrale de réservation Gère le dossier de soins, Gère le rangement de la salle de soins, Entretien, contrôle et range le matériel après utilisation, Gère les prêts de matériel (traçabilité), 4 - Vérifie le chariot d'urgence, étalonne les glucomètres de façon régulière (protocole) - Gère les stocks et effectue les commandes (pharmacie, stérilisation, matériel). Gérer les stupéfiants en collaboration avec le cadre de santé - Réalise les bons de travaux sur "Asset plus Web " DOMAINE DE L'ENCADREMENT ET DE LA FORMATION Des aides-soignantes - suscite des moments de mise au point (collaboration), - favorise la participation aux transmissions. - assure le suivi de la délégation du rôle propre. Des étudiants - quide l'étudiant : fait un bilan de ses acquis, contrôle les soins, programme un bilan de mi- stage, - facilite leur apprentissage, - est responsable et garant des soins réalisés par les étudiants. - participe à l'évaluation de ses compétences dans le e portfolio DOMAINE DE RECHERCHE Réalisation d'études et de travaux de recherche et veille professionnelle Se tenir informer des nouveautés (protocoles, notes de service)



4. Compétences requises

Savoir-faire requis

- Développer une certaine dextérité dans la réfection des pansements
- Faire face à l'urgence avec efficacité, maîtrise l'utilisation du défibrillateur semiautomatique,
- Maîtriser l'outil informatique
- S'organiser dans les soins (gestion des priorités et de la charge des soins sur son poste de travail)
- Avoir de la rigueur et un grand sens pratique
- Avoir le sens des responsabilités
- Connaitre les pathologies chirurgicales spécifiques à l'ORL, la stomatologie, la traumatologie, l'orthopédie et l'ophtalmologie, notamment la préparation, la surveillance des complications et les soins post-opératoires,
- Connaître les antibiotiques et leur mode de préparation et d'administration
- Connaitre les différents protocoles

Savoirs requis

Description	Niveau de connaissance
Connaitre les pathologies chirurgicales spécifiques à l'ORL, la stomatologie, la traumatologie, l'orthopédie et l'ophtalmologie, notamment la préparation, la surveillance des complications et les soins post-opératoires,	Maitrise
 Connaître les antibiotiques et leur mode de préparation et d'administration 	Maitrise
- Connaitre les différents protocoles	Maitrise

5. Position dans la structure

Liens hiérarchiques

Lien vers le règlement intérieur du service

4

Directeur du CHD pour le personnel du CHD

Directeur de la PGS pour le personnel de la PGS



Coordinateur Général des soins

Cadre Supérieur de Santé

Cadre de Santé

4

Liens fonctionnels

Liens fonctionnels internes au service

Lien vers le règlement intérieur du service

Le coordonnateur de spécialité, les praticiens des services de chirurgie et médecins anesthésistes réanimateurs.

Les IDE du service Les AS du service Les ASH du service

Liens fonctionnels externes au service

La centrale de réservation, les consultations ORL et de Stomatologie, la consultation de Traumatologie Les secrétariats du 6e étage Les équipes pluridisciplinaires (bloc opératoire, assistante sociale, kinésithérapeutes, diététicienne, radiologie, laboratoire, pharmacie, cellule hygiène...) L'ensemble des spécialités de l'établissement

Liens fonctionnels externes au Centre hospitalier

L'Hospitalisation à domicile

Les structures de convalescence, rééducation et soins palliatifs (hôpital maritime de Zuydcoote, Polyclinique de Grande Synthe, Clinique des Flandres...)
Les prestataires de matériel médical

6. Contraintes de fonctionnement

Temps de travail

Lien vers le règlement intérieur du service

4

Matin: 6h44-14h20 (code BO dans le planning)
Après-midi: 13h50- 21h26 (code A9 dans le planning)
Journée : 8h30- 16H06 (code EC dans le planning)
Nuit: 21h10- 7h00 (code N9 dans le planning)

4



Autres contraintes de fonctionnement

- SECTORISATION
- Chaque infirmière prend en charge un groupe de patients en responsabilité et, dans la mesure du possible, en binôme avec une aide-soignante.
- 4
- **♣** CONTRAINTES LIEES AU FONCTIONNEMENT
- Respecter les règles collectives de l'établissement.
- ♣ Travailler la nuit, les week-ends, les jours fériés
- # Effectuer des postes dans d'autres services (de chirurgie principalement)

7. Nature et niveau de formation

3 années d'études post baccalauréat, après épreuves de sélection dans un institut de formation en soins infirmiers agréé

Evaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins. Concevoir, définir et planifier des projets de soins personnalisés.

Dispenser des soins de nature préventive, curative ou palliative visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé.

Réaliser l'éducation thérapeutique et l'accompagnement des patients.

- Références liées à l'exercice de la profession et à la formation initiale
- 4
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier
- Annexe 1 : référentiel d'activités
- Annexe 2 : référentiel de compétences
- Annexe 3 : référentiel de formation
- Annexe 4 : maguette de formation
- 4 Annexe 5 : unités d'enseignement
- Annexe 6 : portfolio
- Code de la Santé Publique (nouvelle partie législative) relatif à la profession d'Infirmière :
- Quatrième partie, Livre III, Titre 1er Articles L.4311-1 à L.4314 -7
- Code de la Santé Publique (nouvelle partie réglementaire) Quatrième partie, Livre III Titre 1er
- Chapitre 1er : exercice de la profession :
- Section 1: Relative aux actes professionnels Articles R.4311-1 à R.4311-15
- Section 2 : Relative aux personnes autorisées à exercer la profession Articles D.4311-16 à R.4311-41
- Section 3 : Relative aux diplômes de spécialités Articles D.4311-42 à
- ♣ R4311-53
- Chapitre 2 : règles professionnelles Articles R.4312-1 à R.4312-32 et R. 4312-49
- 4
- Circulaire DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée
- •